

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2008

ADAPTATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 411)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 110

présenté par
Mme Grosskost

ARTICLE 15

Dans l'alinéa 94 de cet article, substituer aux mots :

« l'opération »,

les mots :

« la fusion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article 26-31 de la loi n° 47-1775)

Amendement de précision rédactionnelle.